

# **De la nécessité de protéger les droits et libertés civiles et de promouvoir l'éducation à la Paix**

Viewed 2334 times

## **De la nécessité de protéger les droits et libertés civiles et de promouvoir l'éducation à la Paix**

Le monde de nos jours vit au mépris des droits et les libertés fondamentales de la personne; les conflits armés, les guerres civiles, les attentats meurtriers, le terrorisme, l'intégrisme religieux, la discrimination, bref les violences sont légion partout, que ce soit en Afrique, en Europe, en Amérique ou en Asie...Que de victimes, que de morts, que de conséquences fâcheuses ces violences n'ont-elles occasionnées à l'humanité tout entière?

Quand on sait que les droits humains sont étroitement liés à la question de la paix et au regard de la situation actuelle du monde en matière de sécurité – la menace terroriste toujours réelle, l'inquiétude est de mise...

La paix, oui la paix du monde est menacée – le monde a besoin de plus de paix.

Les Nations Unies en promulguant le 10 décembre 1948 la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, manifestement voulaient prévenir d'autres conflits et ainsi créer un monde fondé sur la justice, la paix et la dignité humaine.

Cependant, force est de constater que plus de cinquante ans après, nombre d'Etats et de gouvernements ne respectent pas les droits fondamentaux de la personne contenus dans ladite Déclaration. Aussi chaque année des conflits armés, des violences déversent-ils de milliers de réfugiés et de déplacés sur le chemin de l'exil ou à la recherche de plus de quiétude, de plus de paix.

En effet, la première mission de tout Etat ou gouvernement se doit d'être la protection des droits des populations et de respecter également ses engagements et obligations vis-à-vis de la communauté internationale relative à la protection du droit à la vie, l'abolition de la peine de mort, l'adoption des mesures de prévention des conflits intercommunautaires, des génocides, ... et veiller au respect des normes humanitaires dans les conflits armés.

Que de plaintes et de dénonciations concernant des violations massives des droits et libertés civiles par des Etats chaque année! En les recevant, les organisations de protection et de défense des droits de la personne notamment Amnesty International, la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH), etc, réagissent et agissent auprès des Etats pour défendre le droit à la vie lorsque des menaces pèsent sur telle ou telle personne sans discrimination aucune ou en cas de telle ou telle violation des droits des personnes.

Le système des Nations Unies doit exiger de chaque Etat de rendre régulièrement compte de ses efforts en faveur de la protection des droits des citoyens et de la paix.

Il est évident aujourd'hui que la peine de mort pratiquée par la plupart des Etats est une violation flagrante de l'article 3 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, c'est-à-dire le "droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne." Car cette pratique n'est pas un instrument de protection des citoyens contre la criminalité ou la violence, mais l'instrument d'une certaine politique, une autre forme de violence. Le nombre d'exécutions sommaires et extrajudiciaires dans le monde est inestimable. Que ce soit en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Ouganda, en République Démocratique du Congo, en Irak, au Proche Orient, etc. la situation des droits humains est plus que préoccupante. D'ailleurs, qui dans ces cas peut connaître le nombre exact des victimes dans ces conflits et attentats meurtriers?

Les Etats et gouvernements sont pour la plupart responsables de toutes ces atteintes aux droits humains, au droit à la vie :

- dispersion à balles réelles des foules de manifestants pacifiques par les forces de l'ordre;
- torture des prisonniers dans des lieux de détention conduisant des fois à certains décès dans les geôles, les prisons très souvent lieux de non-droits en violation du code d'honneur ou de conduite légale de la police et de l'armée;
- formation de groupes para-militaires sous prétexte de lutter contre des guérilla;

Enfin, il est de la responsabilité de tout Etat de prévenir les conflits, de respecter et de faire respecter les droits humains, de protéger la vie des citoyens, bref de créer les conditions pour une société en harmonie avec elle-même, une société libre et juste.

S'il est établi de nos jours que la paix du monde passe par le respect et la protection des droits humains, alors outre les Etats, les Nations Unies, les organisations de la société civile, les populations, tous doivent se mobiliser pour dire NON aux violences sous toutes ses formes.

Ensemble, construisons une Famille Humaine où règne la liberté et l'égalité.  
Ensemble bâtissons un monde uni dans la dignité, la justice.  
Ensemble pour une PAIX durable, la paix pour l'Afrique, la paix pour le monde  
La paix pour l'HUMANITE...

Sylvestre K. ZOUNOU